

Image not found or type unknown



Non règlement du dernier mois de loyer

Par **Lulu38**, le **11/08/2011** à **15:33**

Bonjour,rrnrnJe déménage à la fin du mois. Étant donné les nombreux problèmes rencontrés par les locataires pour récupérer la totalité de leur caution, j'ai décidé de ne pas payer la totalité de mon loyer mais seulement le delta entre ce que je devais et la caution versée lors de mon emménagement. rnrnEst-ce que je prends réellement de gros risques ?rnrnD'autre part, mon agence me réclame maintenant 20€ supplémentaires car leur demande de prélèvement a été refusée. En a-t-elle le droit ?rnrnD'avance, merci pour vos réponses